



Au siège de la Ligue – Lundi 12 Décembre 2022 – 19 h 00

Présidence :	Alain BUTTÉ.
Présents :	François GOUEFFON, Bruno KONCZYLO, Virginie OLESKOW, Dominique PLÉE,
Président CSO :	Didier BALLEREAU,
En visioconférence :	Marie-France GOUSSARD, Patrice ROGER,
Cadres de la Ligue :	Xavier BRUGERRE, Sylvie LORDET,
CTS :	Christophe LETELLIER,
CTF:	Farès MEGHARBI,
Excusés :	Virginie CHEVREL-BRÉARD, Dominique FOURNET.

La réunion débute à 19h30

1 – INFORMATIONS GÉNÉRALES

• Informations fédérales

Alain BUTTÉ nous informe de la démission de Dominique PLÉE de son poste de Président de la Commission Nationale de Marche.

• Informations Ligue

Dominique PLÉE rappelle que sur l'augmentation de 6 € du prix de la licence de la FFA, la moitié sert à financer pendant 10 ans, 24 Agents de Développement mis à disposition des Ligues dont 12 dans un premier temps. Pour notre Ligue ce poste est créé, il s'agit d'Antonin SEVIN qui remplace Goal-Maël TANGUY en tant qu'Agent de Développement. Son contrat de travail est à adresser à la FFA. Nous avons également procédé à l'embauche de Farès MEGHARBI en tant que Conseiller Technique Fédéral. Pour les Agents de Développement la répartition des territoires a été revue : Antonin SEVIN prend en charge l'Eure et Loir et le Loir et Cher, Yannick GOLLIOT le Cher et le Loiret, Alex FERRAND conserve l'Indre et l'Indre et Loire. Farès MEGHARBI aura en charge l'Éducation Athlétique et une partie de la formation en lien avec Xavier BRUGERRE.

Une réunion a eu lieu avec la Région pour faire le point sur nos dispositifs et nos financements :

- ✚ Pour les CAP'ASSO : les renouvellements sont compliqués. 2 postes sont à renouveler pour un 2^{ème} renouvellement et 1 pour un 3^{ème}.
- ✚ Pour l'aide à l'achat de matériel beaucoup de demandes donc des budgets contraints.
- ✚ L'aide aux manifestations sera désormais proratisé en fonction du réel réalisé.
- ✚ Prends-toi aux jeux est reconduit pour 2023 voire 2024.

Pour ce dernier dispositif, Il convient de faire au moins 1 manifestation par an et par département.

Sylvie LORDET a présenté un dossier sur l'état global des licences par Ligue au 30 novembre 2022. Nous ne sommes qu'à 98,17 % par rapport au 30 novembre 2021. (10 891 au 30/11/2022 contre 11 094 au 30/11/2021). Sylvie a également détaillé par catégories puis par département l'état des licences. Nous constatons que la majorité de nos licenciés sont des masters et que nous sommes toujours faibles dans les catégories U20 et U23. Sylvie a comparé le nombre de licenciés masters de notre Ligue par rapport à la FFA et à l'ensemble des autres Ligues. Sylvie a également constaté l'évolution par catégories du nombre de licenciés de notre Ligue au 30/11/2022 par rapport au 30/11/2003. (Voir en annexe les tableaux comparatifs)

2 – POINT FINANCIER

François GOUEFFON présente la situation financière au 12 décembre 2022 :

- Compte courant : 35 875,02 €
- Livret partenaire OBNL : 350 000,00 €
- Indemnités de fin de carrière : 32 834,10 €
- Tonic OBNL : 250 000,00 €
- Livret bleu : 80 953,68 €
- Soit un disponible de 749 662 80 €.

Les bourses aux athlètes de haut niveau et les appels à projet ont été versés.

Au 30 novembre 2022, les cotisations clubs représentent un montant de 282 172 € sur 288 000 € budgété.

Une projection des finances au 31 décembre 2022 laisse prévoir un résultat déficitaire d'environ -30 000 €.

Hormis un dépassement des frais de déplacement, les dépenses ont été contenues.

On note un dépassement de la masse salariale et une baisse des subventions. Le montant des subventions à ce jour est de : 102 017 € contre 117 444 € en 2021.

Nous constatons également une baisse des prestations de services de l'OFA et du Kid Stadium.

3– CIRCULAIRE FINANCIÈRE

Dominique PLÉE rappelle les modalités de la circulaire financière qui était appliquée pour cette année 2022.

Les membres présents ont approuvé les décisions prises à savoir :

- Pas de changement
 - Pour les frais de déplacement des membres de la Ligue, salariés et bénévoles. À noter que les bénévoles qui utilisent leur véhicule personnel dans le cadre de leurs activités associatives, et qui engagent donc des dépenses de déplacement, peuvent demander le remboursement par l'association ou bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu (réduction d'impôt pour don).
 - Pour l'indemnisation des officiels de la Ligue.
 - Pour les frais de transport des intervenants hors Ligue.
- Aide aux Clubs organisateurs : pour les régionaux de cross suppression du mot "individuels" et ajout de la phrase « sauf relais de cross et cross court » et pour la 3^{ème} catégorie ajouter Pré France.
- Droits d'engagement des athlètes et pénalités applicables aux Clubs de la Ligue :
 - Saison hivernale, pas de changement pour les droits d'engagement 1 € par athlète.
 - ✚ 15 € par épreuve pour un engagement sur place,
 - ✚ 15 € par athlète non confirmé mais présent sur l'épreuve,
 - ✚ 15 € par athlète confirmé mais absent de l'épreuve,
 - ✚ 10 € par athlète pour demande de qualification exceptionnelle.
 - Championnat Régional de cross-country, pas de changement pour les droits d'engagement 1 € par athlète.
 - ✚ Engagement sur place 15 €

- Engagement des athlètes aux compétitions régionales estivales, pas de changement pour les droits d'engagement 1,50 €
 - ✚ 15 € par épreuve pour un engagement sur place,
 - ✚ 15 € par athlète non confirmé mais présent sur l'épreuve,
 - ✚ 15 € par athlète confirmé mais absent de l'épreuve,
 - ✚ 25 € par athlète pour demande de qualification exceptionnelle.
- Participation des athlètes hors ligue : 15 € par athlète à payer sur place.

4- VALIDATION DES COMPÉTITIONS 2023

- **Implantations**

Didier BALLEREAU rappelle les différentes compétitions qui vont se dérouler sur le territoire de la Ligue jusqu'au mois de juillet 2023 :

- ✚ 29 janvier : Régionaux de cross à ONZAIN
- ✚ 19 février : ½ finale des championnats de cross à CHATEAUROUX (la visite du site est prévue le mercredi 14 décembre 2022)
- ✚ 6 mai : 1^{er} tour interclubs régionaux à TOURS
- ✚ 7 mai : 1^{er} tour interclubs à BLOIS pour les clubs de N1 et N2 (10 clubs)
- ✚ 7 mai : 1^{er} tour interclubs régionaux à GIEN et MAINVILLIERS ?
- ✚ 13 et 14 mai : Régionaux d'Épreuves Combinées (ceux-ci étaient prévus à TOURS mais le stade est désormais indisponible, un appel candidature est lancé)
- ✚ 20 mai : 2^{ème} tour interclubs régionaux poule de classement à SAINT PIERRE DES CORPS
- ✚ 21 mai ; 2^{ème} tour interclubs poule de classement N2 à SARAN ou à CHATEAUROUX si SARAN accède à la poule finale de N2
- ✚ 21 mai : 2^{ème} tour interclubs régionaux finale N3 et 2^{ème} implantation poule de classement (pour ces 2 matches, à aujourd'hui, il n'y a aucun candidat à l'organisation.
- ✚ 10 et 11 juin : Pré France d'Épreuves Combinées à SARAN
- ✚ 11 juin Régionaux BE-MI (appel à candidature)
- ✚ 17 et 18 juin : Championnats régionaux individuels MI-CA-JU-ES-SE à VINEUIL
- ✚ 14-15-16 juillet : Championnat des France CA-JU à CHATEAUROUX

Didier BALLEREAU précise qu'à ce jour il n'y a pas de date de prévue pour l'organisation des championnats régionaux Equip'athlé. La commission régionale des jeunes doit absolument prendre une décision rapidement, la date proposée du 8 mai n'a pas fait l'unanimité lors de la dernière CSO régionale.

- **Cahier des charges des organisations**

Une réunion est prévue en visio-conférence courant janvier 2023 avec Didier BALLEREAU, Gilles COMBEMOREL et Xavier BRUGERRE.

- **Organisation des jurys**

L'organisation actuelle ne donne pas satisfaction, Patrice ROGER rappelle qu'il sollicite les juges pour les compétitions nationales et les déplacements en salle à NANTES. Pour NANTES il faut prévoir un délégué CSO, un juge arbitre, 10 juges sauts, 2 juges marche et 2 pointeurs.

Il est nécessaire de revoir la méthode de convocation des juges, Patrice ROGER propose de revenir à l'ancien système en établissant la liste des compétitions. Dominique PLÉE lui demande de prendre contact avec Sylvie LORDET et Farès MEGHARBI afin de convoquer rapidement les juges pour les prochaines compétitions se déroulant en salle à ORLÉANS en leur adressant un GOOGLE FORM.

5– DÉBRIEFING DE LA SOIRÉE DES TROPHÉES

109 personnes ont assisté à cette soirée. Le fait d'avoir décidé de faire remettre par les Comités les médailles d'argent a retiré quelques invités. Il faut peut-être aussi revoir notre mode de récompenses, cette question sera évoquée lors du prochain Comité Directeur.

Bruno KONCZYLO regrette que l'entraîneur de Bastien AUGUSTO n'ait pas été mis en valeur.

6– CALENDRIER DES RÉUNIONS 2023

- Comité Directeur : 16 janvier-20 mars-19 juin-9 octobre.
- Bureau Exécutif : 13 février-13 mars-22 mai-4 septembre-13 octobre-11 décembre.
- Assemblée Générale : 1^{er} avril dans l'Eure et Loir.
- Trophées de l'athlétisme : 24 novembre.

7– QUESTIONS DIVERSES

Patrice ROGER nous communique la liste des juges qu'il pense transmettre à la FFA pour les Jeux Olympiques sachant que pour notre Ligue nous devons en fournir 7 plus 1 remplaçant. Ses propositions sont validées à l'unanimité.

Il nous informe également que 2 personnes se sont présentées à l'examen d'OTN : Céline LEYNIER et lui-même.

Christophe LETELLIER nous fait part de la réécriture du Plan de Performance Fédéral pour les structures des Pôles France et Espoirs et qu'il y aurait un changement culturel au niveau de ces structures. Les Présidents de Ligue seront consultés.

Alain BUTTÉ nous indique que la FFA a été contrainte de devoir réserver des places pour les Jeux Olympiques avant l'ouverture officielle, de ce fait, elle a proposé aux Ligues lors de son dernier Comité Directeur de se positionner. La réponse devant être donnée rapidement Alain BUTTÉ et Dominique PLÉE tiennent à nous informer qu'ils ont pris la décision de bloquer 2 fois 50 places à 360 € la place en bas de virage.

Farès MEGHARBI présente une maquette pour un nouveau maillot mais rejeté par le bureau car les symboles présents ne sont pas assez intuitifs et neutres. Il est décidé de recommander les mêmes que l'année dernière. Christophe LETELLIER propose de faire une commande assez conséquente cette année afin de bénéficier des tarifs actuels avant une hausse des prix.

La réunion se termine à 22h55

Le Président
Alain BUTTÉ

La Secrétaire Générale
Marie-France GOUSSARD
Avec l'aide de Virginie OLESKOW
Secrétaire Adjointe

ANNEXE

Comparatif par saison : LIGUE



- A – Date de référence N-3 : 30/11/2019
- B – Date de référence N-1 : 30/11/2021
- C – Date de référence : 30/11/2022

LIGUE	A-30/11/2019	B-30/11/2021	C-30/11/2022	%C/A	%C/B
TOTAL	11 713	11 094	10 891	92,98%	98,17%

ÉTAT DES LICENCES (par LIGUE)

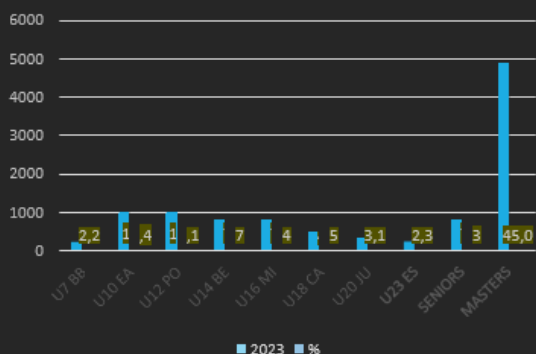
- A : Date de référence N-3 : 30/11/2019
- B : Date de référence N-1 : 30/11/2021
- C : Date de référence : 30/11/2022

*Valeur exprimée en pourcentage par rapport à une valeur de référence N-1 (B) et N-3 (A)

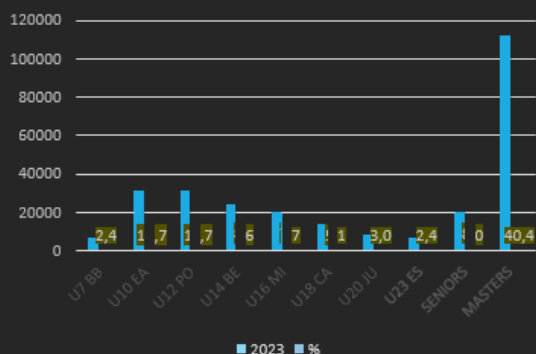
	A	B	C	C/A %*	C/B %*
40 ARA	29498	29533	29 903	101,37	101,25
41 BFC	9903	9528	9714	98,09	101,95
42 BRE	16959	16849	17277	101,88	102,54
43 CEN	11713	11094	10891	92,98	98,17
44 COR	1450	1207	1189	82,00	98,51
45 G-E	23144	21195	21502	92,91	101,45
46 H-F	23907	23118	23594	98,69	102,06
47 I-F	46564	46859	47369	101,73	101,09
48 NOR	14602	14308	14651	100,34	102,40
49 N-A	26286	25268	25308	96,28	100,16
50 OCC	23151	22461	21850	94,38	97,28
51 P-L	25639	23833	24057	93,83	100,94
52 PCA	18547	19008	19276	103,93	101,41
FFA	282782	272508	277454	98,12	101,81%

Au 30/11/2022 par catégories : Les athlètes Masters représentent 4903 licenciés sur un total de 10 891 licences, soit 45% des licenciés contre 40,4 % pour la FFA.

LCA

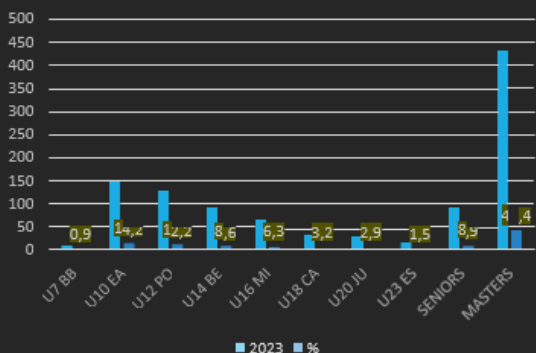


FFA

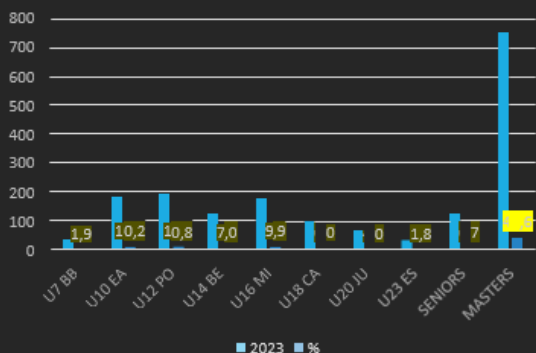


Les mêmes chiffres par départements

CHER

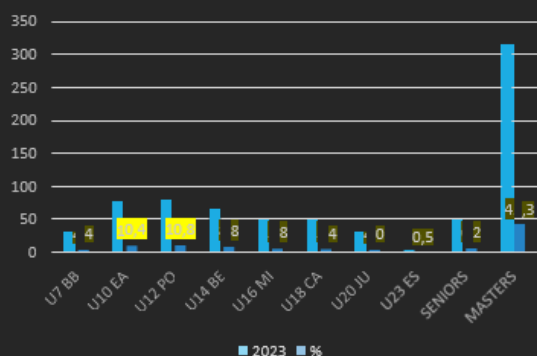


EURE ET LOIR

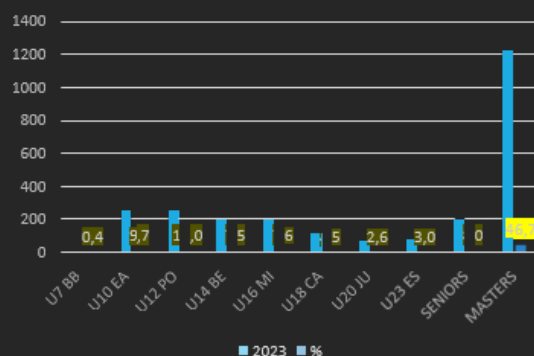


Au 30/11/2022 par catégories : Représentation des licenciés par catégorie et par département

INDRE

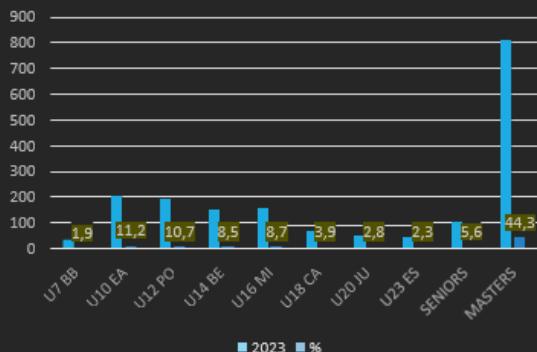


INDRE ET LOIRE

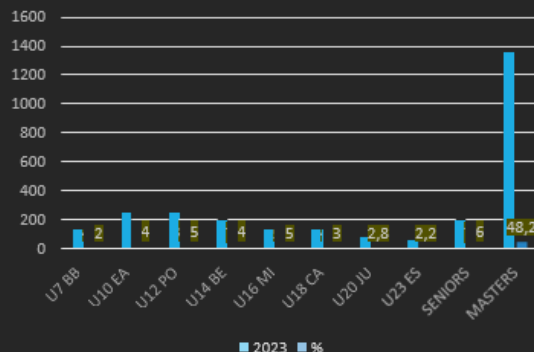


Au 30/11/2022 par catégories : Représentation des licenciés par catégorie et par département

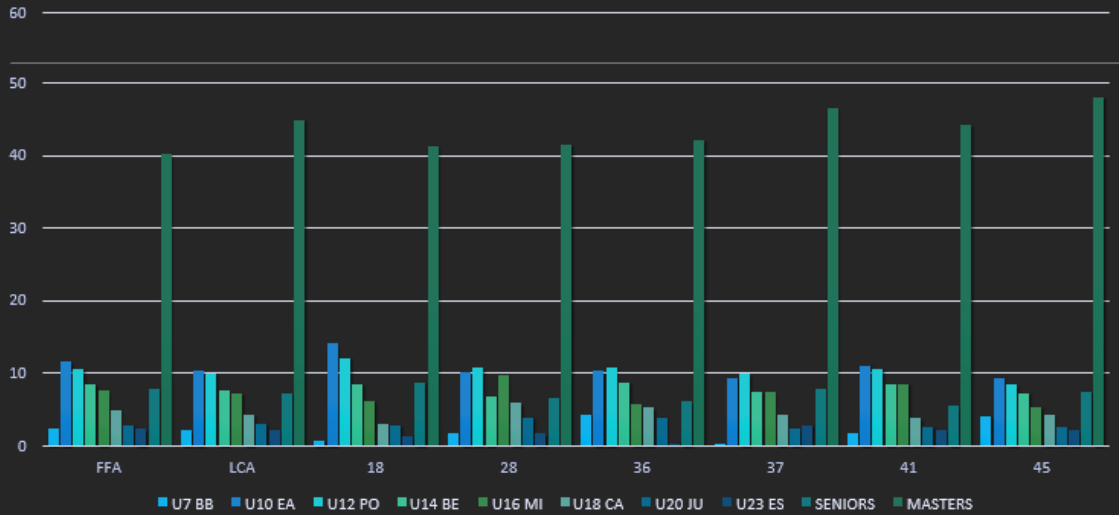
LOIR ET CHER



LOIRET

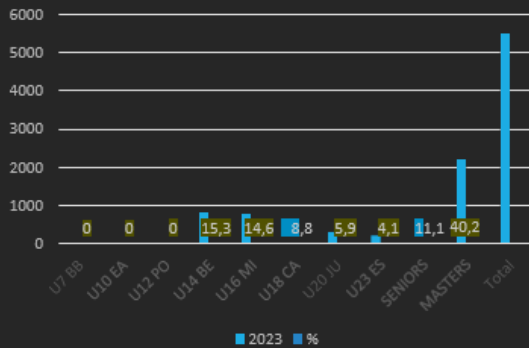


VUE D'ENSEMBLE

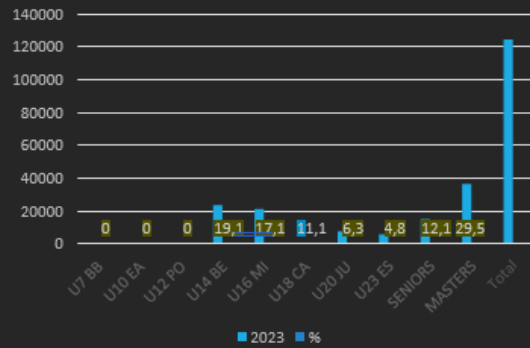


Si on s'intéresse à ces athlètes Masters en compétition, ils représentent 2200 licences soit 40,2 % des licences Athlé-Compétition (29,5 % pour l'ensemble des licenciés FFA).

LCA



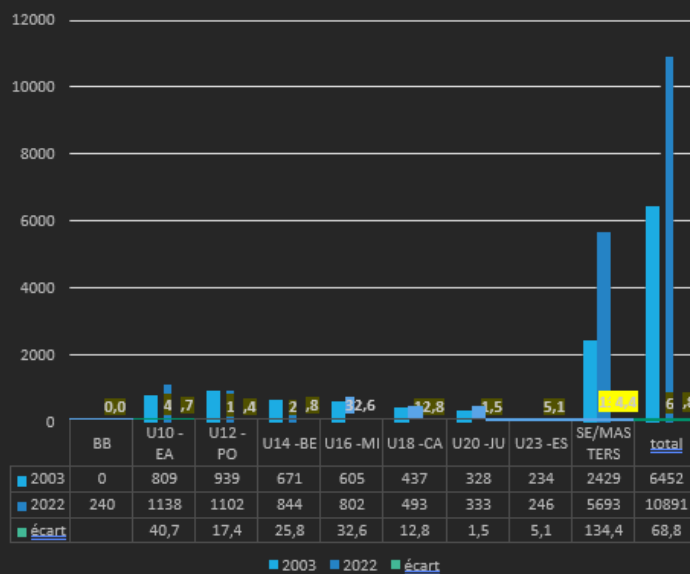
FFA



Représentation de la Licence compétition Masters par Ligue

40 ARA	26,08 %	3
41 BFC	28,18 %	5
42 BRE	21,06 %	1
43 CEN	40,17 %	13
44 COR	33,10 %	11
45 G-E	32,72 %	10
46 H-F	28,77 %	6
47 I-F	28,96 %	7
48 NOR	33,53 %	12
49 N-A	24,66 %	2
50 OCC	29,42 %	8
51 P-L	32,35 %	9
52 PCA	26,98 %	4
FFA	29,44 %	

Augmentation du nombre de licences en 20 ans par catégories



Représentation en pourcentage par catégories sur une période de 20 ans : Les catégories Seniors et Masters représentaient 37,7 % sur l'effectif global au 30/11/2003 contre 52,3 à la même date en 2022

